



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
EN LIGNE VIA L'APPLICATION ZOOM ET DIFFUSÉE  
EN DIRECT SUR FACEBOOK**

**DATE :** Le 14 avril 2020

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur général par intérim) et Elise Roussel (greffière)

**ABSENT :** Aucun

**PUBLIC :** environ 20 personnes de connectées au début de la réunion

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19h03.

**2. Divulgarion de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Point à l'ordre du jour :**

**4.1 Demande de l'avis du CRP pour la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – projet Garderie (rue de l'École)**



**Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - Projet garderie (rue de l'École)**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

**- Modifier une affectation résidentielle pour une affectation institutionnelle afin de permettre la construction d'une garderie commerciale.**

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
VILLE DE SHIPPAGAN**

 MAIRE  
 GREFFIER

**4.2 Plan quinquennal de dépenses en immobilisation - Fonds de la taxe sur l'essence 2019-2023**

Un plan quinquennal a été préparé pour les années 2019 – 2023 dans le cadre du programme relatif à la taxe sur l'essence, le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisations de Shippagan 2019-2023, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Rémi Hébert que le plan soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Suspension temporaire de l'article 9 de l'arrêté municipal 03-14, arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dû à la pandémie de la COVID-19**

Tel que mentionné dans le communiqué de presse de la Ville de Shippagan diffusé le 13 mars dernier, toute réunion non essentielle du conseil municipal sera annulée jusqu'à avis contraire en raison de la pandémie de la COVID-19, il donc est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de suspendre temporairement l'article 9 de l'arrêté municipal 03-14, arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, qui régit les fréquences de réunions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19h18.

**6. Parole au public**

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h23.